

Bienvenue !

- Mr. le Maire Thierry Schaal
- Mr. l'Adjoint Vincent Fender
- Les membres du groupe de travail et de la Commission Travaux, Projet, Vie économique
- Les Services de l'Eurométropole

Vous souhaitent la bienvenue pour cette réunion de concertation sur l'aménagement de la rue des Cerisiers

Membres du groupe de travail:
Véronique Antoine, Jean-Michel Valentin



Ordre du jour

- Mot d'accueil de Mr. le Maire 5'
- Les objectifs de notre démarche 5'
- Présentation du projet d'aménagement 15'
- Temps d'échange 45'
- Conclusion et prochaines étapes 5'



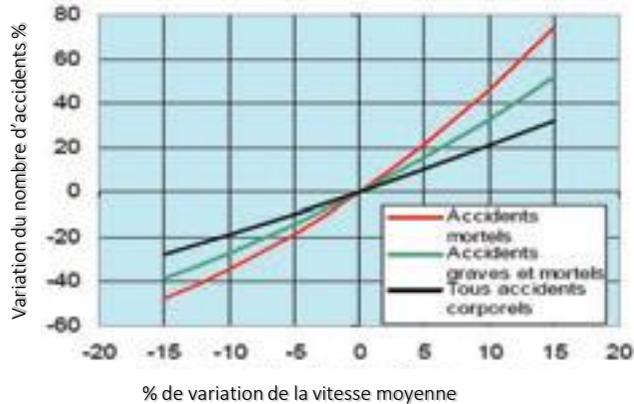
Les objectifs de notre démarche

1. La modernisation du réseaux d'assainissement et l'infiltration des eaux de ruissellement
2. La sécurité pour l'ensemble des usagers de la rue des cerisiers (piétons, cyclistes, voitures)
3. L'organisation du stationnement
4. L'amélioration du cadre de vie
5. Le bien vivre ensemble!



La sécurité sur les voiries

Les incidences de la vitesse

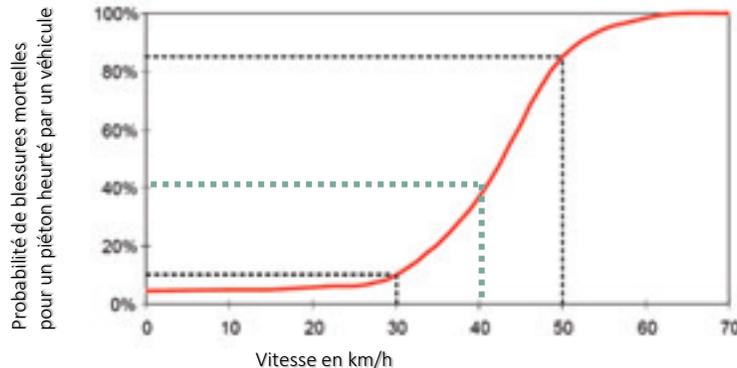


Conséquences directes:

Le risque d'accidents et leur gravité augmentent avec les vitesses et leurs conséquences sont particulièrement graves lorsqu'ils touchent des usagers vulnérables tels que les piétons, cyclistes et conducteurs de deux-roues motorisés. Une diminution de 1 % des vitesses réduit de 2 % le nombre d'accidents et de 4 % le nombre d'accidents mortels.

Conséquences indirectes:

La vitesse apparaît comme un facteur particulièrement défavorable à la vie urbaine des quartiers. L'augmentation des vitesses dans les quartiers peut avoir un impact négatif notable sur les relations de voisinage. La vitesse est défavorable aux cyclistes qui sont obligés d'utiliser des espaces dédiés (lorsqu'ils existent) pour se sentir en sécurité. De plus, elle rend difficile, inconfortable et moins sûre la circulation des piétons au niveau des traversées.



Sources : CEREMA VERTU 2012,
Modèle de Nilsson et Vägverket (2002)



La sécurité sur les voiries

Le stationnement citoyen!



Les articles R417-9/10/11 du Code de la route dispose que « Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation ». Ces articles définissent ainsi les cas où l'on pourrait considérer un stationnement gênant pour la circulation ou pour le passage d'un autre usager de la route, qui serait dans ce cas un stationnement interdit.

Article R417-9:

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Article R410-10:

II. - Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

1° Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons

4° A proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation, à des emplacements tels que ceux-ci peuvent être masqués à la vue des usagers ;

III. - Est également considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule :

1° Devant les entrées carrossables des immeubles riverains ;

5° Dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet ;

Article R417-11: modifié par Décret n° 2022-31 du 14 janvier 2022 - art. 15

I.-Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement :

8° D'un véhicule motorisé à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, des cyclo-mobiles légers et des cycles à pédalage assisté :

a) Sur les trottoirs, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs ;

b) Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ;

c) Sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet ;

d) Au droit des bouches d'incendie ;



Ordre du jour

- ✓ Mot d'accueil de Mr le Maire
- ✓ Les objectifs de notre démarche
- **Présentation du projet d'aménagement**
 - Temps d'échange
 - Conclusion et prochaines étapes



Nature des travaux : Renforcement du réseau d'assainissement, retrait de la conduite existante en amiante, renouvellement du réseau eau potable avec mise en conformité des branchements

Fin des travaux de la rue de Lyon : septembre 2022 par la pose des enrobés

Début des travaux rue des Cerisiers :

- Raccordement des réseaux rue de Lyon à la rue des Cerisiers mi-juillet (3 jours)

2 scénarios possibles pour les travaux rue des Cerisiers :

- Travaux de **mi-septembre à fin novembre** avec mise en œuvre d'enrobés provisoires
- Travaux à partir **de mi-janvier à fin mars 2023** et enchaînement avec les travaux d'aménagement (hypothèse retenue)



Contraintes :

- Route barrée pendant les travaux (dont accès très réduit durant 2 semaines) – rétablissement de l'accès les week-ends
- Travaux débutant au bout de l'impasse
- Coupures d'eau ponctuelles (information préalable 48h à l'avance)
- Intervention sur domaine privé pour le renouvellement des branchements d'eau potable : au cas par cas
- Gestion de la collecte des ordures ménagères par la pose d'un container au bout de la rue



FEGERSHEIM

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES CERISIERS

Réunion publique



Strasbourg.eu
eurometropole

SOMMAIRE

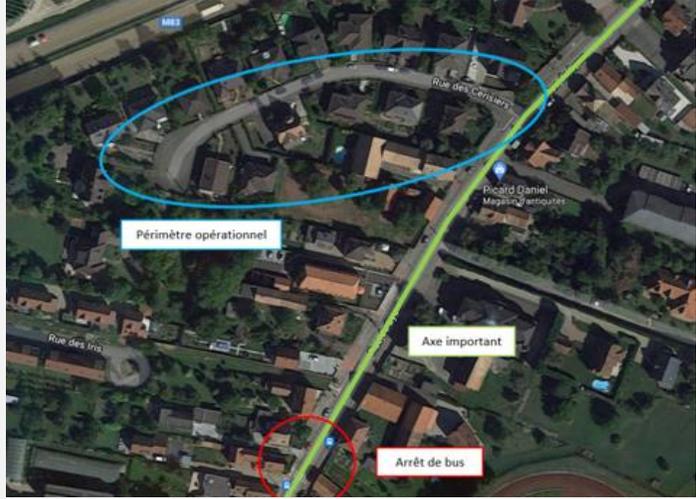
- Localisation
- Usages des flux
- Situation existante
- Objectifs du projet
- Projet
- Planning prévisionnel
- Questions / Réponses

LOCALISATION



USAGES

- Trottoirs non conformes
- Stationnement réglementé par côté du 1^{er} au 15 et du 16 à la fin du mois
- Environ 10 -15 véhicules de stationnés
- Aire de retournement dégagée
- Arrêt de bus présent route de Lyon



SITUATION EXISTANTE

- Problématique de gestion des eaux de pluies (inondations observées)
- Rejet des eaux de pluies dans le réseau d'assainissement
- Chaussée fissurée / vieillissante
- Eclairage vétuste
- Présence de réseaux aériens (Orange)



OBJECTIFS DU PROJET

- Mieux gérer les eaux de pluies
- Sécuriser les flux
- Mise aux normes les infrastructures
- Gestion du stationnement
- Rénovation du réseau d'éclairage public (commune)
- Améliorer le cadre de vie
- Opportunité d'enfouir les réseaux de télécommunication

GESTION DES EAUX PLUVIALES

PRINCIPE DE GESTION DES EAUX DE PLUIES

- Infiltration des eaux de pluies in-situ (« au plus près d'où tombe la goutte de pluie »): création de noues d'infiltration
- Amélioration de la gestion des eaux, décharge du réseau d'assainissement
- Conservation de siphons de sécurité connectés au réseau d'assainissement (trop plein en cas de saturation des noues lors d'évènements pluvieux intenses)

NOUE D'INFILTRATION SIMPLE

- Terre végétale peu argileuse (min. 30 cm)
- Sol

CONSEILS D'ENTRETIEN

La noue est un espace vert et s'entretient donc comme tel.

! RAPPEL : LA NOUE NE REPREND QUE DES EAUX DE PLUIE.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- ▶ Contribution à la recharge des nappes phréatiques
- ▶ Limitation des inondations
- ▶ Retour de la biodiversité en ville
- ▶ Atténuation des îlots de chaleur urbains
- ▶ Amélioration de la qualité de vie et du paysage urbain
- ▶ Adaptation au changement climatique
- ▶ ...

ZONE DE RENCONTRE

- Voie ouverte sans délimitation spécifique des différents déplacements
- Ordre de priorité: le piéton puis le cycliste et enfin l'automobiliste
- Les piétons peuvent circuler où ils le souhaitent
- Partage de l'espace public
- Stationnement identifié

Règlementation: « zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/ h. »



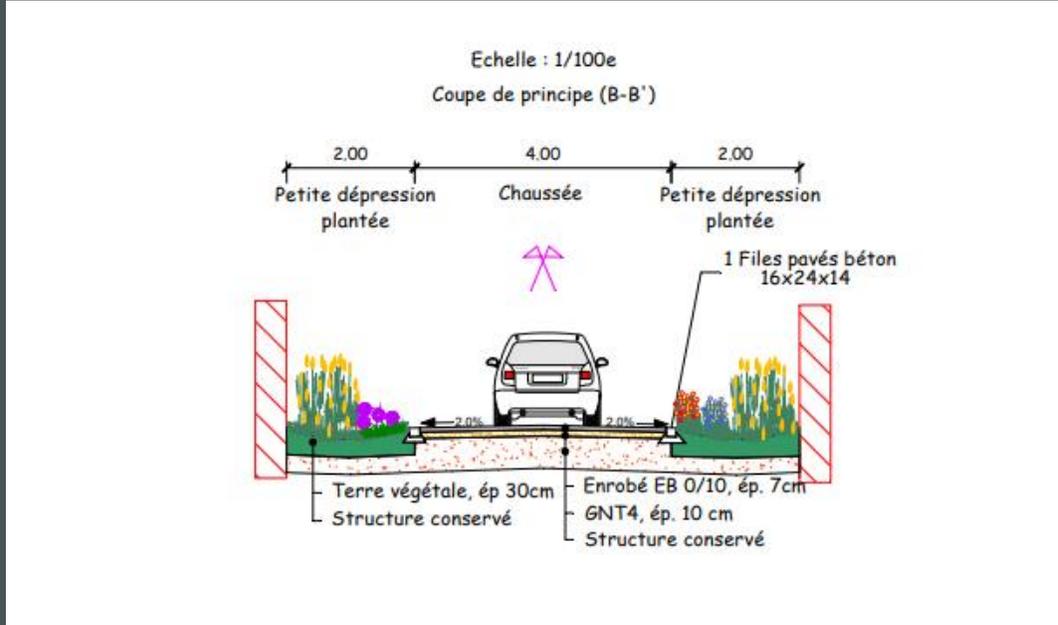
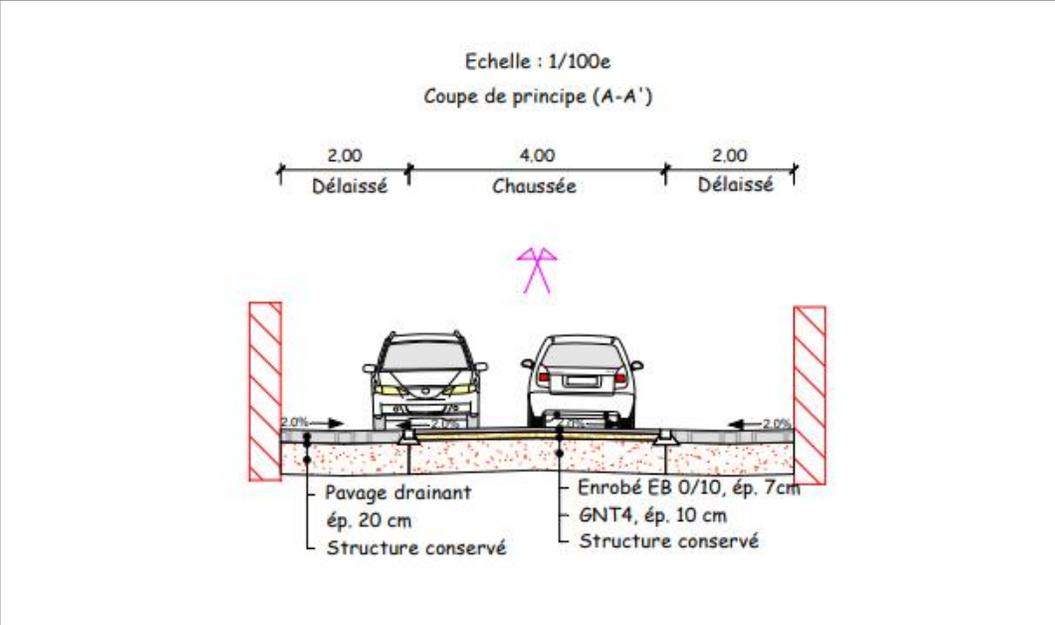
PROJET

Stationnement

- Possibilité d'identifier 7 places de stationnement longue durée
- Stationnement courte durée toléré devant les entrées cochères (stationnement non identifié): environ 13 places
- Capacité totale d'environ 20 places dont 7 places standards



PROJET



PLANNING PRÉVISIONNEL

FEGERSHEIM - Rue des Cerisiers Planning prévisionnel																								
Désignation	2022												2023											
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
PARTIE ETUDES																								
<i>Avant-Projet</i>																								
<i>Réunion publique / concertation</i>																								
<i>Projet</i>																								
<i>Exécution</i>																								
<i>Dossier de consultation entreprises travaux</i>																								
PARTIE TRAVAUX																								
<i>Travaux d'assainissement</i>																								
<i>Travaux d'adduction d'eau potable</i>																								
<i>Travaux de voirie</i>																								
<i>Travaux éclairage</i>																								
<i>Travaux enfouissement réseaux aériens</i>																								
<i>Plantations</i>																								



QUESTIONS / RÉPONSES

Merci pour votre attention

TEMPS D'ÉCHANGE



RÉUNION DE CONCERTATION – MARS 2022

